

CONCERTATION DÉPARTEMENTALE

D o c u m e n t
d e s y n t h è s e
n o v e m b r e
2 0 1 4

A circular inset photograph featuring two young people. On the left, a young man with dark, wavy hair and a pink shirt is smiling. On the right, a young woman with blonde hair and a pink shirt is also smiling. The text is overlaid on this image.

**Accompagnement
des jeunes vendéens
vers l'autonomie**

Jeunes
& Territoires



« Priorité jeunesse ! »

Tel est le cap fixé au gouvernement depuis la tenue du 1^{er} comité interministériel de la jeunesse (CIJ) en février 2013 qui a arrêté un « plan priorité jeunesse » déclinant un certain nombre de mesures dans des domaines aussi variés que la santé, le logement, la mobilité, l'accès aux loisirs, la citoyenneté ou encore l'insertion professionnelle.

Dans une approche transversale, en veillant au respect de l'égalité des chances, l'État a ainsi engagé une politique destinée à accompagner tous les jeunes dans leurs parcours, leur vie quotidienne, leurs projets, afin de favoriser leur accès à l'autonomie dans les meilleures conditions possibles. Cette politique doit par ailleurs permettre de lutter contre les inégalités et les discriminations, d'améliorer l'accès aux droits sociaux et d'encourager la participation des jeunes dans le débat public.

Dans ce contexte, l'implication de tous les acteurs, quel que soit le niveau d'intervention, quel que soit l'échelon territorial, est indispensable pour contribuer à la réussite du « plan priorité jeunesse » : élus, bénévoles, animateurs, enseignants, maîtres d'apprentissage, formateurs, chefs d'entreprises, acteurs institutionnels, chacun doit pouvoir se mobiliser pour apporter des réponses concrètes aux jeunes, qui leur permettent de se projeter dans l'avenir, de s'épanouir et d'accéder à une autonomie tant espérée.

La déclinaison départementale des mesures du « plan priorité jeunesse » doit s'appuyer sur une vision partagée des problématiques repérées sur les territoires avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est toute l'ambition de la démarche de concertation, initiée par les services de la direction départementale de la cohésion sociale au cours de l'année 2014, qui a rassemblé de nombreux élus locaux, professionnels en charge de la jeunesse et représentants du secteur associatif autour d'une réflexion sur l'accompagnement des jeunes vendéens vers l'autonomie. Produire de l'intelligence collective à partir d'une contribution de chaque acteur constitue un enjeu fort de cette démarche.

Cette initiative, qui a conduit à l'édition de ce document de synthèse, doit pouvoir nourrir les réflexions de l'ensemble des acteurs sur les projets à mettre en place dans les prochaines années et permettre un nouvel accompagnement des acteurs locaux dans la définition des contours de leur politique de jeunesse.

Il est indéniable que la Vendée dispose de nombreux atouts pour favoriser la réussite des jeunes et répondre aux besoins qui ont pu être recensés au cours de cette démarche. Toutes les forces de ce département, dynamique et solidaire doivent converger pour permettre à la génération future de se construire un avenir.

C'est sur la base de cette réflexion partagée qu'il nous faut désormais agir en référence aux propositions et préconisations qui ont fait consensus, de manière ciblée et en partenariat quand l'action collective se révèle plus efficace.

Que tous les acteurs qui ont participé à cette réflexion soient très sincèrement remerciés. Leur parole a été entendue et leur engagement reconnu.



Jean-Benoît
ALBERTINI

Préface du Préfet

Jean-Benoît ALBERTINI

Préfet de la Vendée





Présentation de la démarche

initiée par la Direction départementale de la cohésion sociale de la Vendée

Le chemin vers l'emploi et l'indépendance est aujourd'hui moins balisé et plus progressif qu'hier. Les espaces d'expression des jeunes ont changé, leurs pratiques ont évolué et l'accès à un emploi stable est devenu beaucoup plus complexe. Fondée sur une nouvelle vision de la jeunesse, l'action publique doit résolument évoluer pour permettre à tous les jeunes qui rencontrent des difficultés dans leurs parcours scolaire et d'insertion professionnelle d'être soutenus.

Aussi, l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie nécessite-t-il une vision partagée des problématiques de la jeunesse en Vendée et une coordination accrue des acteurs sur les territoires.

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la Vendée a souhaité engager en 2014 une large concertation avec les élus locaux, les professionnels en charge de la jeunesse et le secteur associatif du département. Pour initier cette démarche sur l'accompagnement des jeunes vendéens vers l'autonomie, le choix a été fait de cibler les jeunes âgés de 11 à 25 ans, avec une attention toute particulière pour ceux qui, dans cette tranche d'âge, sont les plus en difficultés.

Cette concertation, dont le premier temps d'échange a réuni près de 150 participants le 10 janvier 2014 à Talmont-Saint-Hilaire, a été accompagnée par Christophe Moreau, sociologue et directeur de JEUDEVI (JEUneesse DE VEloppement Intelligents).



La notion d'autonomie désigne un accès aux responsabilités et à une identité qui se traduit par la capacité à faire des choix. C'est un processus qui a trait à la construction de l'individu lui permettant à l'âge adulte de subvenir à ses besoins. L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie revient à leur permettre d'accéder à des « clés » tout au long de leur parcours afin que demain ils puissent prendre toute leur place dans la société. Les points les plus fragiles du parcours d'autonomie des jeunes concernent l'insertion professionnelle, l'orientation, le logement, la santé et l'engagement dans la vie citoyenne.

Plus de 130 acteurs ont participé aux rencontres de travail qui se sont déroulées de janvier à mai 2014. Une centaine de jeunes ont été interrogés sur leurs pratiques, leurs attentes, les priorités à mettre en œuvre dans le département.

Les thèmes de réflexion ont été fortement inspirés par les mesures et **chantiers prioritaires du Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ)**, en particulier :

- **l'engagement, la mobilisation, la mobilité internationale, la prise en compte des jeunes dans l'espace public** (une moyenne de 30 participants à l'atelier) ;
- **l'accès à l'âge adulte** : emploi, logement, mobilité, accès aux droits sociaux, santé (une moyenne de 50 participants à l'atelier) ;
- **espaces d'accueil, accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives** (une moyenne de 50 participants à l'atelier).





Cette démarche de concertation visait notamment à favoriser la compréhension sur les aspirations, les besoins et les pratiques des jeunes, à identifier les problématiques plus spécifiques qui se posent en Vendée en matière d'accès à l'autonomie, à mutualiser les ressources et les expériences de chacun.

A ce stade, ces travaux présentent d'ores et déjà de nombreux intérêts, au-delà même de l'édition de ce document de synthèse. Ils ont notamment permis :

- la rencontre de professionnels n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble sur des sujets transversaux ;
- aux différents acteurs de s'exprimer librement sur des sujets complexes. Les débats ont été riches, constructifs, vifs mais non polémiques ;
- à certains élus de collectivités locales et de communautés de communes de mieux percevoir comment aborder et construire une réflexion sur les politiques de jeunesse. La DDCS a enregistré au cours du second semestre 2014 une nette augmentation des demandes des collectivités pour les accompagner dans leurs réflexions ;
- le renforcement de partenariats, tel celui développé avec les missions locales en particulier sur l'accompagnement de jeunes en difficulté vers des pratiques sportives ;

Les propositions présentées dans ce document constituent ainsi une base de réflexion pour que chacun puisse déterminer les actions prioritaires à mener à moyen et long termes et pour impulser de nouvelles collaborations, tant à l'échelon local que départemental.





Un regard sociologique sur la jeunesse et l'action publique



Christophe
MOREAU

Dans le cadre d'une large concertation initiée par la direction départementale de la cohésion sociale, Christophe Moreau, sociologue et directeur de JEUEVI (JEUnesse DEVeloppement Intelligents), est intervenu pour accompagner les acteurs locaux dans une réflexion sur les politiques de jeunesse.

Les objectifs de ce travail étaient de mobiliser le réseau de partenaires institutionnels et associatifs impliqués auprès des 11-25 ans du département et de fournir un apport méthodologique pour animer la réflexion sur les politiques mises en œuvre à l'intention des adolescents et des jeunes. Une démarche prospective a donc été proposée afin d'analyser le contexte local et d'orienter l'action publique en faveur de l'accompagnement des jeunes vendéens vers l'autonomie. Chaque groupe de travail a pu, successivement, partager des constats, identifier des enjeux à moyen et long termes, dégager un consensus sur les horizons à atteindre et formaliser des propositions stratégiques.

Ce document de synthèse ne constitue donc pas un état des lieux statistique et exhaustif de la situation, mais plutôt un ensemble d'horizons communs et de stratégies à partager fondé sur la parole et l'expertise des acteurs de terrain volontaires pour contribuer à la démarche.

Outre les observations et analyses apportées par chaque participant, cette réflexion collective s'est appuyée sur un ensemble de sources statistiques, fournies par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), les services de l'État, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), le Conseil Général, la mission de lutte contre le décrochage scolaire, l'union régionale pour l'habitat des jeunes, le centre régional information jeunesse, la maison des adolescents, les fédérations d'éducation populaire...

Le regard sociologique a contribué à prendre en compte les différentes trajectoires de jeunes afin d'assurer un service public et un accompagnement pour l'ensemble des jeunes vendéens tout en étant particulièrement attentifs aux plus fragiles d'entre eux, aux moins soutenus ou plus paupérisés. Des témoignages sur des expériences françaises ou européennes en matière de politique de jeunesse ont également permis d'enrichir la réflexion.

Il paraît tout à fait important aujourd'hui, dans un contexte de contrainte budgétaire, de croiser les regards et d'unir les forces vives du territoire en matière de politique de jeunesse, la période de la jeunesse connaissant dans nos sociétés un allongement sans précédent et un niveau d'incertitude jamais atteint. Nous sommes en effet passés, en quelques décennies, d'un modèle de l'intégration où les jeunes générations accédaient à l'emploi salarié, au logement et aux responsabilités familiales de façon linéaire, à un modèle de l'expérimentation et de l'incertitude, où les jeunes générations doivent développer de multiples compétences pour construire leur long chemin vers la vie adulte, marqué pour certains de va-et-vient entre formation, chômage, travail et tentatives multiples et fragmentées en matière de mobilité, de logement et de vie affective.



Au regard de ces mutations, il est tout à fait important de donner du sens à l'action éducative et à l'action publique, puisque les références et les expériences de vie ont changé du tout au tout. Ces quatorze propositions, qui n'ont pas de caractère exhaustif, sont présentées à l'ensemble des acteurs jeunesse du département de la Vendée (décideurs, professionnels, bénévoles...) comme des horizons communs fédérateurs visant à mieux prendre en compte les besoins et attentes des jeunes vendéens dans les politiques qui leur sont destinées.

Christophe MOREAU, sociologue
JEUDEVI - (JEUnesse DEVeloppement Intelligents)





Sommaire

Les jeunes en Vendée 9

Un enjeu démographique	10
Les chances d'être jeune en Vendée : une situation hétérogène	12
Les études et l'accès au diplôme : plus d'apprentis, moins de diplômés	14
L'accès à l'emploi : une préoccupation majeure, même si le taux de chômage est plus faible qu'ailleurs. .	15
Les freins à lever	16
Les difficultés sociales	17
La santé.	19
La prise en compte des jeunes dans la vie démocratique	20
Une action publique à consolider.	21
L'expression des jeunes vendéens.	23

Les propositions issues des trois groupes de travail 27

A. STRUCTURER LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE JEUNESSE 28

1. Partager sur les finalités de l'action publique en direction des adolescents et des jeunes 28
2. Consolider le réseau des professionnels et bénévoles qui interviennent auprès des jeunes pour lutter contre leur isolement



Les jeunes en Vendée





Un enjeu démographique

Le département accueille 18 % de la population de la région des Pays de la Loire (634 741 personnes en 2010), dont 102 300 adolescents et jeunes âgés de 11 à 25 ans (soit 16,1 % de la population du département). Les jeunes adultes de 16 à 25 ans y représentent 10 % de la population (12 % en région Pays de la Loire), soit 64 000 personnes (soit 14,8 % des jeunes de la région).

Bien que la population de Vendée ait progressé de près de 17 % entre 1999 et 2011, l'indice de jeunesse (nombre de jeunes de moins de 20 ans rapporté au nombre de personnes de + de 60 ans) a fortement chuté en 30 ans, passant de 1,58 à 0,92 (indice régional : 1,12).

En effet, le département connaît un boom des 50-65 ans, et au contraire une classe d'âge 15-25 ans qui se creuse ; alors que le vieillissement (+ de 80 ans) est en forte accélération, la natalité est en baisse sur l'ensemble du département. Le solde migratoire positif concerne principalement la population âgée (source INSEE).

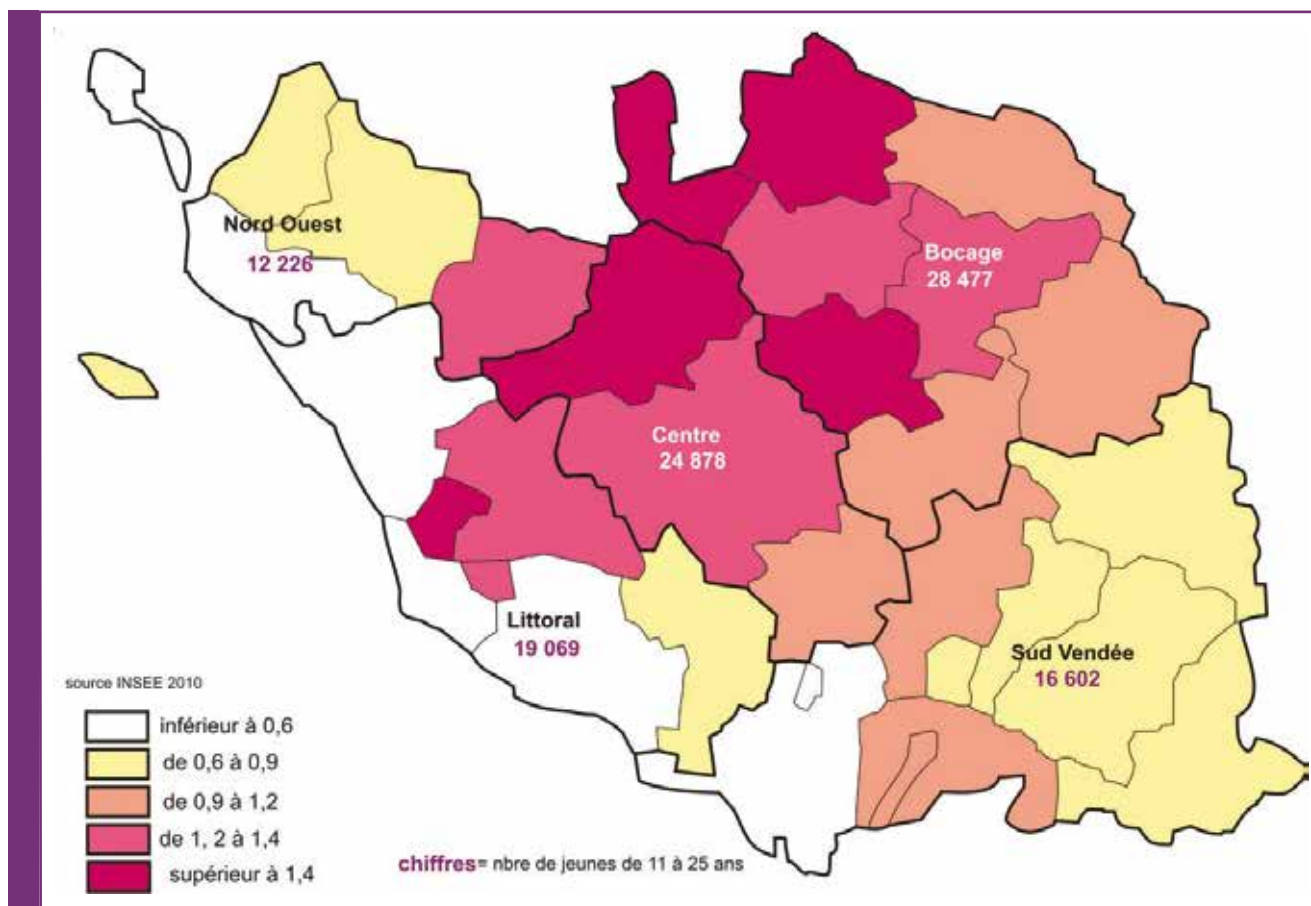
16%
des vendéens
ont entre 11 et
25 ans

10%
des vendéens
ont entre 16 et
25 ans

En ce qui concerne les caractéristiques sociales des jeunes âgés de 15 à 29 ans :

- **46 % des jeunes sont autonomes et disposent d'un emploi ;**
- **34 % vivent chez leurs parents et disposent d'un emploi ;**
- **20 % vivent chez leurs parents et sont sans emploi.**





Indice de jeunesse de la population en Vendée - Année 2010

Les territoires du bocage et du centre du département présentent les indices de jeunesse les plus élevés, du fait d'une polarisation des jeunes dans les agglomérations concentrant formation et emploi. Le littoral est le territoire où les jeunes de 18 à 25 ans sont les moins présents. Le sud Vendée (107 communes, 8 intercommunalités) connaît

une progression démographique, mais aussi un vieillissement de sa population (trois personnes sur dix ayant quitté le territoire entre 2003 et 2008 sont des jeunes de 15-24 ans) source : recensement général de la population (RGP) 2010.

A retenir

Les adolescents et les jeunes (11 à 25 ans) représentent plus d'un habitant sur six en Vendée ; ils sont environ 102 000 personnes.

Le département de la Vendée voit sa population vieillir, malgré une augmentation de population de + 17 % entre 1999 et 2011 ; le nombre de seniors (+ de 60 ans) est devenu supérieur au nombre de jeunes (- de 20 ans). Les zones littorales et Sud Vendée ont les indices de jeunesse les plus faibles.





Les chances d'être jeune en Vendée : une situation hétérogène

Le département de la Vendée présente **de nombreux aspects positifs pour les jeunes qui y vivent**, mais présente aussi de nombreux contrastes et une grande diversité de situations. **L'environnement naturel** y est riche et la zone littorale étendue, ce qui fait de la Vendée un espace de vie agréable, avec de nombreuses opportunités de pratiques sportives et de plein air.

L'offre éducative et le tissu associatif sont très développés dans le département et de nombreux partenaires sont mobilisés pour accueillir les adolescents et les jeunes, proposer des activités éducatives, sportives, culturelles. Les bénévoles associatifs jouent également un rôle essentiel dans ce domaine, notamment en milieu rural. Mais si l'offre éducative en direction des enfants est très développée, en réponse à des besoins de garde des familles, il convient de rénover les projets pédagogiques destinés aux adolescents et aux jeunes adultes, de mieux analyser leurs besoins, de sortir d'une logique du loisir pour développer davantage les pratiques d'accompagnement collectif et individuel.

Le département est riche d'initiatives et de pratiques culturelles qui mobilisent des jeunes et des équipes d'animation sur des projets ambitieux, par exemple : création d'association (Bazar à sons à Saint-Hilaire-de-Riez), organisation de festival hip hop (Boufféré), projet de comédie musicale par une junior association à Mouilleron-le-Captif...

Des groupes de jeunes accèdent régulièrement aux espaces culturels du territoire, en première partie d'artistes plus reconnus, et développent des projets intergénérationnels par le biais de la culture (par exemple le concept Courant d'art de la fédération nationale des foyers ruraux, autour des arts plastiques, des arts vivants, de l'artisanat). Pour autant, s'il y avait régulièrement des organisations de festivals ou autres événements dans les années 2000, ce phénomène tend à s'estomper à partir de 2010, notamment du fait des évolutions de la réglementation et des coûts de sécurité qu'elles induisent.

Les jeunes des Pays de La Loire sont un peu moins scolarisés entre 15 et 24 ans (49,7 % d'étudiants ou stagiaires, contre 52,1 en France métropolitaine) et 38,2 % sont en emploi (33,3 % au national) ; la région connaît un fort taux d'apprentissage (6 % de la tranche d'âge, moyenne nationale : 5,1 %), un taux de chômage relativement faible (27,5 % des jeunes sortis de l'enseignement secondaire, 6 mois après leur sortie, sont au chômage contre 35 % pour la France métropolitaine - source ministère de l'Éducation Nationale.

Concernant les conditions de vie, 37 % des jeunes de 20-24 ans vivent chez leurs parents (45 % au national) ; 16,2 % des jeunes de 20-24 ans non inscrits en établissement scolaire en 2009 sont sans diplôme (21,2 % en France métropolitaine) ; 14,7 % des individus âgés de 0 à 19 ans vivent sous le seuil de pauvreté monétaire (seuil de pauvreté à 60 % des revenus médians) contre 18,8 % au plan national.

Les jeunes se montrent très fréquemment engagés et disposent de ressources à leur disposition, notamment les nombreuses bourses d'aide aux projets qui existent en milieu urbain (La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte), mais aussi le soutien aux jeunes assuré par les associations rurales (foyers ruraux, familles rurales). Toutefois les groupes qui ne bénéficient pas d'un accompagnement professionnel fonctionnent davantage dans l'entre soi et sont moins enclins à s'ouvrir à d'autres. A travers la multiplicité des situations, on peut distinguer les jeunes qui cherchent à se mobiliser et trouvent les canaux pour s'informer et être aidés, et les jeunes qu'il faut accompagner durablement, maîtrisant moins l'accès à l'information et la méthodologie de projet.

Le dispositif du service civique a vocation à instituer ce type d'accompagnement ; il est toutefois regrettable que, dans la pratique, ce ne soit pas les jeunes les moins diplômés qui soient recrutés sur les missions proposées.



Il existe par ailleurs, dans le département, une tradition de chantiers bénévoles et d'accueil international qui constituent des atouts importants.

Le volet international (mobilité et volontariat international) mériterait d'être plus développé en Vendée. Les budgets existants sont sous utilisés. Cette orientation ne relève pas seulement d'aspects techniques mais nécessite une orientation politique forte de la part des structures et collectivités qui souhaiteraient s'y investir.

- 1 centre Europe Directe en Vendée, seule structure accréditée pour envoyer des jeunes français en service volontaire européen (SVE) à l'étranger.
- 5 structures agréées en Vendée pour accueillir des jeunes en SVE.
- 4 jeunes vendéens sont partis en SVE via le relais Europe en 2013.
- 15 maisons familiales rurales (MFR) sur 27 seraient intéressées pour développer la mobilité des jeunes à l'international ou en Europe.

L'accompagnement éducatif autour des outils numériques est fortement développé : sur 19 structures ayant participé au groupe de travail sur les espaces d'accueil et l'accès aux loisirs, 14 ont développé des expériences innovantes (musique assistée par ordinateur, création vidéo, géocaching, lip dub, harlem check, stop motion, light painting, jeux vidéos...) ; ceci est notamment le fruit du travail d'un réseau composé de 15 structures, animé par la DDSC de Vendée depuis 4 ans.

Il existe de nombreuses coordinations de proximité qui permettent d'améliorer le soutien apporté aux jeunes : les liens entre structures d'animation, missions locales, foyers de jeunes travailleurs, travailleurs sociaux, services de la protection judiciaire de la jeunesse, acteurs de santé, constituent une véritable richesse, notamment sur les secteurs de La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, Montaigu, Les Sables d'Olonne et Luçon. Il existe de nombreuses initiatives similaires sur les territoires ruraux.

Des relations partenariales entre structures d'animation et établissements scolaires tendent à se développer ; elles facilitent l'action éducative des enseignants au sein des établissements scolaires : la formation des délégués, les projets de groupes accompagnés en maisons familiales rurales (MFR) ou les travaux pratiques encadrés en 1^{ère} générale, les interventions dans des lycées de La Roche-sur-Yon sur l'Europe.

Le développement de ce type de démarche nécessiterait de renforcer l'information et la formation des enseignants.

De nombreuses associations loi 1901 portées par des jeunes âgés de 14 à 25 ans

18 juniors associations concernant des adolescents âgés de 12 à 18 ans

Service civique : 265 jeunes recrutés dans 81 structures agréées en Vendée ; 55 % de ces jeunes sont de niveau BAC + 2 ou supérieur

45 projets soutenus en 2013 dans le cadre du dispositif « initiatives jeunes Vendée » initié par la DDSC et la CAF de Vendée

Chiffres clefs

A retenir

L'environnement naturel est riche et propice aux activités de plein air.

La Vendée dispose d'un réseau de structures éducatives dense mais il existe de fortes disparités entre les différents territoires.

Le secteur associatif est très dynamique en Vendée : les bénévoles sont très investis dans le développement des activités éducatives en faveur des jeunes et les professionnels fortement mobilisés, notamment dans le champ de l'animation, du sport et de la culture.

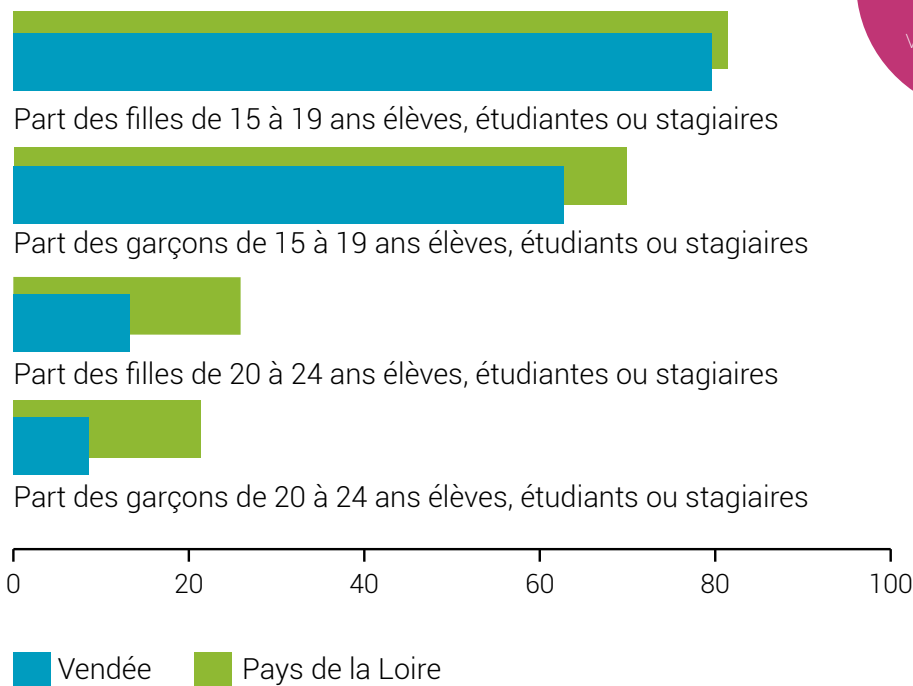
Dans certains territoires, il existe des habitudes de travail en commun qui permettent d'améliorer le soutien apporté aux jeunes et de décroquer les secteurs de l'éducation, de l'animation, de l'emploi, du logement, de la santé, du travail social, du sport et de la culture.

Les jeunes vendéens sont plutôt engagés dans des actions collectives en milieu rural comme en milieu urbain, mais une partie d'entre eux accède difficilement aux informations utiles et à l'accompagnement éducatif qu'il leur serait nécessaire.





Les études et l'accès au diplôme : plus d'apprentis, moins de diplômés



à 20 ans

45%

des jeunes vendéens sont scolarisés...

61%

des jeunes de la région sont scolarisés

Part des jeunes scolarisés (élèves, étudiants ou stagiaires) selon l'âge et le sexe

Les jeunes qui résident en Vendée se caractérisent par une entrée plus précoce dans le monde du travail et un taux de scolarisation plus faible que dans les départements voisins. A 20 ans, **45 % des jeunes de Vendée sont inscrits en établissement d'enseignement** (61 % pour la moyenne régionale - source INSEE Pays de La Loire, 2013). Dans le département, en 2012 on compte **4 576 jeunes de moins de 26 ans entrant en contrat d'apprentissage ou en contrat de qualification, soit 7 % de la génération** (moyenne régionale : 6 %).

Part des diplômés de l'enseignement supérieur au sein de la population des 25-34 ans non inscrite en établissement scolaire en 2009 : 34,9 % (moyenne régionale : 40 %).

14,6 % des jeunes de 20-24 ans non scolarisés en Vendée n'ont aucun diplôme (16,2 % en moyenne régionale) : source INSEE PDL 2013.

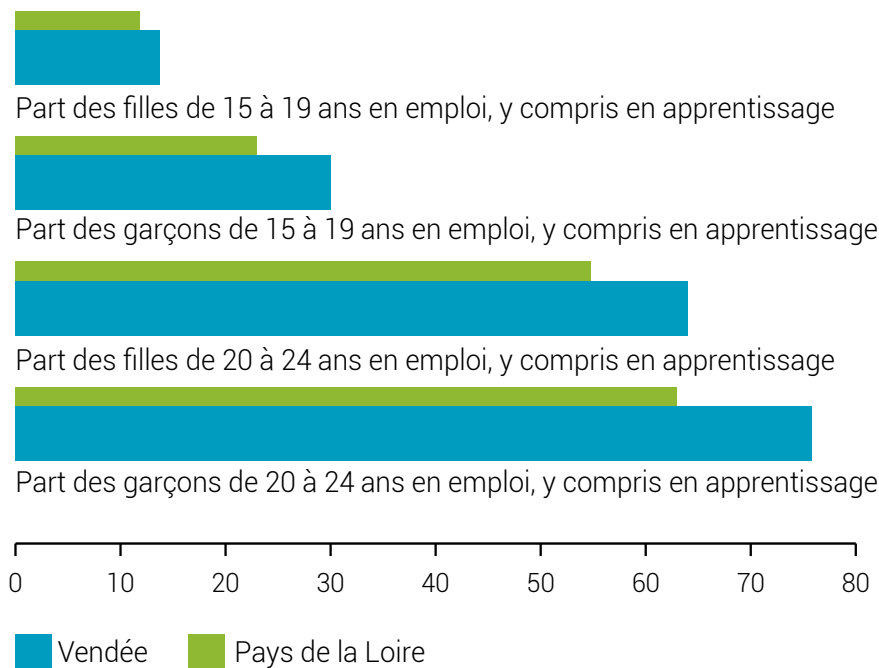
300 jeunes sont suivis dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire en 2013 ; les jeunes en situation de décrochage scolaire sont plus souvent issus de milieux défavorisés (source DSDEN, 2013).

En France, les jeunes sans diplôme sont surexposés au chômage, à des moindres salaires, à des difficultés de santé, à des problèmes judiciaires, aux difficultés d'accès à l'information...





L'accès à l'emploi : une préoccupation majeure, même si le taux de chômage est plus faible qu'ailleurs



de 20 à 24 ans

70%

des jeunes vendéens sont en emploi

Part des jeunes en emploi, y compris en apprentissage, selon l'âge et le sexe

L'accès au travail reste la préoccupation la plus importante des jeunes. En 2010, **70 % des jeunes vendéens de 20 à 24 ans étaient en emploi**. Les moins de 25 ans représentaient 19,6 % des demandeurs d'emploi de catégories A, B, et C. Lorsque la société civile est dynamique sur les territoires, les liens tissés entre familles, acteurs éducatifs et monde économique constituent un soutien précieux pour les jeunes.

8 386 jeunes ont été suivis en 2012 par l'ensemble des **4 missions locales** en Vendée, soit **13 % des 16-25 ans**. 3 990 ont été rencontrés en premier accueil et, parmi eux, 16 % ont moins de 18 ans.

67,5 % de l'ensemble des jeunes suivis ont un niveau V et inférieur.

A retenir

Le travail reste une préoccupation majeure chez les jeunes et, comparativement aux autres départements, les jeunes vendéens entrent précocement dans le monde du travail.

Ils sont comparativement moins scolarisés, moins diplômés, et plus souvent en apprentissage ou contrat de professionnalisation.

15 % des 20-24 ans sont sans diplôme et donc surexposés au chômage et aux difficultés sociales.

8 500 jeunes sont suivis par les missions locales (soit 13 % des 16-25 ans, un jeune sur 7).

300 jeunes sont suivis par la mission de lutte contre le décrochage scolaire.





Les freins à lever

Il existe une multitude de dispositifs pouvant soutenir les jeunes dans leur trajectoire d'accès à l'autonomie : orientation, accès à la formation et à l'emploi, mobilité, logement, santé... mais ces dispositifs sont relativement cloisonnés et peu lisibles pour les professionnels de l'éducation ou de l'animation socioculturelle qui sont au contact des jeunes. Dans le département, l'accès à l'information n'est pas aisé. Le service public de l'orientation n'est pas suffisamment développé. Chaque dispositif aborde le jeune sous un angle particulier (l'insertion, le logement, le transport...) mais n'appréhende pas suffisamment la personne dans sa globalité. L'action publique apparaît segmentée et très centrée sur l'accès à l'emploi. Les autres dimensions de la personne, son accomplissement personnel, son éducation politique, sa socialisation civique et communautaire sont peu valorisées.

destinées à l'habitat des jeunes. Il existe par ailleurs un enjeu majeur autour du logement des saisonniers ou du logement temporaire.

Le programme départemental de l'habitat a été adopté par l'État et le Conseil Général en juin 2014. L'élaboration d'un diagnostic territorial à 360° « du sans-abrisme au mal logement » est en cours, en concertation avec les acteurs de terrain et les institutions. Le projet présenté le 3 juillet 2014 a mis en évidence l'existence des publics nécessitant des prises en charges spécifiques, tels que les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les très jeunes majeurs sous main de justice, ainsi que des jeunes contraints de revenir chez leurs parents après une première prise d'autonomie suite à une rupture professionnelle ou personnelle.

En outre, les travaux d'évaluation du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2010-2014 (PDALPD), et d'élaboration du futur plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), vont commencer prochainement. Ces travaux permettront d'analyser plus précisément les besoins des populations en difficulté, notamment les jeunes, et de proposer des réponses adaptées.

Chiffres clefs

6 Points information jeunesse dans le département pour 70 dans toute la région.

17 centres sociaux, dont 9 à La Roche-sur-Yon.

Les jeunes vendéens sont confrontés à des problèmes de mobilité pour des motifs économiques (coût du permis de conduire, absence de moyen de locomotion), ou par manque d'infrastructures ou de services (transports en commun) ou en raison de freins culturels notamment en milieu rural.

Les jeunes sont confrontés à des difficultés d'accès au logement de droit commun. Le parc public est globalement peu développé, surtout concentré dans les zones urbaines, mais très faible sur le littoral. Pour les jeunes les plus vulnérables, la sortie des dispositifs d'accompagnement pour accéder au logement autonome est souvent un défi difficile à relever. Les critères de la garantie des risques locatifs (GRL), du Locapass, du fond de solidarité logement (FSL) apparaissent aux acteurs de terrain comme trop restrictifs, et les moyens d'accompagnement dans les foyers de jeunes travailleurs (FJT) leur semblent insuffisants. Aux dires des acteurs de terrain, il manquerait un échelon entre l'urgence (la rue) et les résidences

Part de l'ensemble des jeunes de 20 à 24 ans vivant chez les parents : 41,4 % (moyenne régionale 36,9 %).

7 foyers de jeunes travailleurs dans le département, soit 611 lits représentant 9,5 places pour 1 000 jeunes de 16-25 ans (moyenne régionale : 10,8).

3 nouvelles résidences sociales pour favoriser l'insertion professionnelle, ouvertes depuis 2012 à Saint-Hilaire-de-Loulay, Les Herbiers et Noirmoutier, soit 199 lits (sans condition d'âge).

Accès au logement public pour les vendéens : délai moyen de 8 mois d'attente mais de fortes disparités territoriales.

Chiffres clefs





Les difficultés sociales

Les groupes de travail ont partagé des constats concernant **le décrochage scolaire et l'isolement social d'adolescents de moins de 16 ans**. Il est observé un manque de fluidité dans les parcours, le manque d'alternatives et d'espaces de respiration pour faciliter la prise de distance en cas de tensions familiales ou scolaires. Une augmentation du nombre de chantiers éducatifs ou d'activités de remobilisation permettrait de mettre en situation de travail réel davantage de jeunes éloignés de l'emploi en raison de leur comportement et de l'absence de qualification.

Le public pris en charge dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) est de plus en plus jeune, souvent confronté à d'importants problèmes de santé (conduites addictives notamment) et en rupture avec le système éducatif.

Bien qu'ils soient inférieurs à la moyenne nationale les indicateurs pauvreté sont à la hausse dans le département et les professionnels craignent que de plus en plus de jeunes ne soient laissés pour compte.

Les problèmes de ressources sont prégnants pour les jeunes chômeurs, notamment les moins diplômés et ceux qui ne sont plus soutenus par leur famille. Selon les services du Conseil Général de la Vendée, les demandes d'aides financières sollicitées dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ont augmenté de 62 % depuis 2012.

14 % des vendéens âgés de 0 à 19 ans vivent sous le seuil de pauvreté (seuil de pauvreté monétaire à 60 % des revenus médians) - (moyenne régionale : 14,7 % ; France métropolitaine : 18,8 %).

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) :

739 jeunes vendéens concernés en 2012 (soit 1 % de la tranche d'âge), pour 947 aides - (secours d'urgence dans 67 % des cas) ;

63 % de ces jeunes sont sans ressources ; 26 % ont des ressources inférieures à 600 €/mois ;

100 mesures d'accompagnement au sein de 15 chantiers d'insertion ;

32 aides à la préparation au permis de conduire ;

25 parcours de la 2^{ème} chance.

RSA : 79 jeunes concernés en 2012 (RSA Socle + RSA activité), soit 0,1 % des 16-25 ans.

25 % des personnes en CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) sont des jeunes.

Certains ont été suivis par les services de l'ASE ou de la Justice.

9 % des jeunes hébergés en FJT disposent de moins de 150 € par mois. 32 % ont moins de 460 €/mois.



Les groupes de travail se sont également interrogés sur les jeunes « entre deux », qui ne sont pas accompagnés par les institutions (institut-médico-éducatif, maison des adolescents, mission locale, Conseil Général, prévention spécialisée, mission de lutte contre le décrochage scolaire...), mais qui ne sont pas assez autonomes pour s'orienter dans les dispositifs de droit commun et accéder à leurs droits sociaux. Leur situation est paradoxalement plus difficile que celle des jeunes en grande précarité, le plus souvent repérés et accompagnés.

Se pose ainsi la question des jeunes « entre deux » qui ne sont pas dans les circuits et se trouvent isolés. De surcroît, le revenu de solidarité active (RSA) ne leur est pas toujours accessible et les contrats jeunes majeurs ne concernent qu'une minorité de jeunes sortant de l'ASE.

Les jeunes vendéens sous main de justice ou sous mesure de protection (données 2012)

719 jeunes ont fait l'objet d'une prise en charge par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (+ 7 % par rapport à 2011).

600 jeunes de 18 à 26 ans étaient sous main de justice, majoritairement sans diplôme (80 % de niveau V) et vivant avec peu de ressources (revenus instables, pas de droit RSA, faible niveau d'allocations pôle emploi), et confrontés à des problématiques multiples : conduite addictive, précarité de l'emploi, rupture familiale, absence de logement (hébergement fréquent chez des tiers), absence de moyen de transport...

1 915 jeunes ont fait l'objet d'un accompagnement éducatif à domicile en accord avec les familles (AED) ou sur décision du juge (AEMO) ; ils étaient 1 690 jeunes en 2006. Dans le cadre de ces interventions, une vigilance toute particulière est apportée aux apprentissages scolaires, aux projets d'insertion ou de formation des plus âgés.

1 152 mineurs ont été accompagnés dans le cadre d'un placement dont 212 jeunes majeurs. Ces jeunes étaient soit autonomes, soit accueillis dans des familles d'accueil, des maisons d'enfants, des lieux de vie. Pour chaque jeune majeur, le service de l'aide sociale à l'enfance a pour objectif de lui permettre de devenir autonome à la fin de sa prise en charge.

Les dispositifs sont nombreux, mais souvent fragmentés, peu articulés entre eux et insuffisamment connus des professionnels et des jeunes. L'accès à ces informations constitue ainsi un enjeu majeur.

Le décrochage scolaire et social concerne également des adolescents de moins de 16 ans pour lesquels il n'existe pas de modalités de prise en charge spécifiques.

Une attention particulière doit être apportée aux jeunes « entre deux », qui ne font pas l'objet de prises en charges sociales, mais qui ne sont pas suffisamment informés ni autonomes pour bénéficier des dispositifs de droit commun en matière d'orientation, d'emploi, d'engagement, d'accès aux droits sociaux.

Les problèmes de mobilité, de logement, de précarité et d'accompagnement social sont particulièrement prégnants dans le département. Bien qu'ils restent inférieurs à la moyenne nationale, les indicateurs de pauvreté sont à la hausse, et de plus en plus de jeunes pourraient être laissés pour compte...



Malgré quelques initiatives prises sur certains territoires, les acteurs locaux s'accordent pour dire que les jeunes s'approprient peu les messages de promotion de la santé ou de prévention.

Pour eux, les professionnels de santé sont le plus souvent assimilés à la maladie. Le développement de lieux neutres permettant des actions de promotion de la santé et offrant des espaces d'échanges et d'information pour les jeunes est apparu ainsi comme un véritable enjeu de territoire.

A titre d'exemple, en matière de contraception, trop de jeunes s'avèrent être notoirement sous informés. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui, en situation de précarité, n'ont pas les moyens de se soucier de leur hygiène corporelle qui, quand elle est défaillante, complexifie leur chemin vers l'insertion sociale et professionnelle.

Parmi les points positifs, le développement de la maison des adolescents apporte beaucoup aux jeunes, aux parents ainsi qu'au maillage éducatif du territoire. Les missions locales sont bien présentes sur ce champ et dispensent une première information sur les droits, la protection sociale, la couverture maladie universelle (CMU), la santé... Les liens entre acteurs éducatifs et centres médico-psychologiques (CMP), lorsqu'ils existent, constituent également une ressource précieuse. Le plus souvent, les structures spécialisées sont très éclatées géographiquement, ce qui pose une nouvelle fois des enjeux en matière d'information et de mobilité.

Les différents intervenants auprès des jeunes, notamment sur le temps de l'éducation non formelle, devraient également être mieux formés aux logiques d'écoute et de promotion de la santé.

Il conviendrait de développer une stratégie globale de promotion de la santé (prendre soin de soi, faire des bilans de santé, développer la prévention, dédramatiser le soin), d'aborder les enjeux liés à la vie affective et sexuelle, en ciblant aux mieux les interventions à travers des démarches collectives, sans être dans le curatif ou le repérage de problèmes. Il importe ainsi de proposer aux jeunes des endroits neutres permettant d'aborder

918 adolescents ont été accueillis à la maison des adolescents (MDA) en 2013 dont 40 % de l'agglomération yonnaise, (735 en 2010), 3 202 entretiens en 2013 (2307 en 2010), pour des questions autour du mal être, de la vie affective, de la scolarité ou de la vie sociale ; les publics accueillis sont majoritairement âgés de 13 à 18 ans ; 59 % sont des filles. Sur les 918 jeunes accueillis en 2013, 32 étaient déscolarisés.

Une augmentation des demandes des jeunes sur la sexualité et la vie en milieu scolaire est constatée (avec un pic des demandes au moment de l'orientation).

En Vendée, 1 jeune sur 5 âgé de 15 à 29 ans ne dispose pas d'une complémentaire santé (source CPAM 2013).

+ 65 % du nombre de dossiers d'enfants handicapés depuis la création de la MDPH en 2006.

D'ici fin 2016, la Vendée aura comblé le manque d'équipements et d'infrastructures nécessaires à la prise en charge des personnes en situation de handicap en priorisant la scolarisation en milieu ordinaire et la mise en place de Sessad ainsi que l'accompagnement des adultes grâce à l'ouverture de nouvelles structures.

Dans la région des Pays de la Loire, le taux de mortalité par accident de la circulation est de 1,65 pour 10 000 jeunes (soit 216 jeunes décédés sur les routes en 2007-2008-2009), pour un taux de 1,33 en France Métropolitaine. En Vendée, en 2013, sur 35 accidents routiers mortels, 17 concernaient des jeunes de moins de 25 ans.

Concernant les suicides, le taux de mortalité régional est de 0,63 pour 10 000 jeunes (soit 83 jeunes en 2007-2008-2009), identique au taux observé en France métropolitaine.



les questions relatives au bien être, de former des animateurs socio culturels, et de produire avec les jeunes des supports d'information adaptés. De façon générale, en matière de promotion de la santé, la formation et la mise en réseau des intervenants jeunesse sont à renforcer ainsi que le financement des dispositifs de prévention.

En appui de la stratégie nationale sur le bien être des jeunes, la feuille de route 2014 de l'agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire fixe

des orientations visant à prévenir deux risques majeurs auxquels sont confrontés les jeunes, à savoir la lutte contre les conduites addictives et la santé mentale.

Ainsi, un programme de 37 priorités d'actions est mis en œuvre (exemple : la priorité 1 « mobiliser les partenaires vers les publics précaires - actions de prévention dont dépistage et accès aux soins notamment pour les 16/25 ans très concernés »).

A retenir

Une augmentation significative du nombre d'adolescents en recherche d'aide et de soutien.

L'importance d'organiser des lieux neutres dans les territoires pour permettre aux jeunes de parler de leur santé, de leur bien être, de leur vie psychoaffective.

L'insécurité routière : une préoccupation importante dans le département.

L'intérêt de produire avec les jeunes des supports d'information adaptés.

La formation et la mise en réseau des intervenants : un renforcement nécessaire en matière de promotion de la santé et de prévention.



La prise en compte des jeunes dans la vie démocratique

En zone rurale, la première structure de proximité est l'espace jeunesse, mais sa mission est centrée sur les 11-17 ans et l'on constate un manque de lieux d'accueil, d'écoute, et d'accompagnement pour les 18-25 ans. Les rendez-vous proposés par les missions locales sont souvent trop espacés (une fois par mois en moyenne) et sont surtout centrés sur l'insertion professionnelle. L'action jeunesse des communes est encore trop souvent cantonnée à de l'offre de loisirs ou à un mode de garde pour les pré-adolescents, prenant trop peu en compte l'éducation des jeunes adultes à la citoyenneté, le renforcement de leur pouvoir d'agir, l'accompagnement de leur expression et l'appréhension des relations entre générations pouvant entraîner des situations conflictuelles.

Le recueil de la parole des jeunes et leur participation aux instances de décision sont peu développés dans le département :

- Le conseil départemental des jeunes a disparu depuis 2006 ;
- Seules certaines associations mobilisent des jeunes dans leur conseil d'administration ;
- Il existe peu de conseils d'usagers dans les structures jeunesse, en dehors des FJT ou des MFR où ces instances apportent une plus value dans la prise en compte de l'expression des jeunes.





Une action publique à consolider

En matière de politique jeunesse, **les territoires ruraux** en particulier le sud du département sont généralement moins bien dotés en moyens humains et financiers que les pôles urbains.

Il existe une **multitude d'intervenants, mais on déplore le manque de coordination et de cohérence** à l'échelle des territoires. Il existait une coordination culturelle par canton, pour coordonner les actions en direction des jeunes, mais ces postes ont disparu.

Les **frontières communales** sont parfois contraignantes et limitent les zones d'intervention des professionnels et la mutualisation de moyens, ce qui permettrait pourtant de les optimiser. Des élus commencent néanmoins à partager la compétence jeunesse sur des territoires plus larges que leur seule commune.

Sur un total de 30 communautés de communes dans le département, 18 disposent d'une compétence jeunesse mutualisée. Il s'agit le plus souvent d'une mutualisation de moyens concernant les activités extra scolaires ou les espaces jeunes ; cette dynamique pourrait utilement se prolonger par des réflexions plus larges et des objectifs partagés pour les 11-25 ans.

Les **élus locaux témoignent d'un besoin d'accompagnement de leurs collectivités dans la définition et la structuration d'une politique de jeunesse adaptées aux problématiques vécues par les jeunes sur leurs territoires.**

Quant aux professionnels de la jeunesse, ils revendiquent un soutien technique et méthodologique pour réaliser et mettre à jour des diagnostics, un pilotage et une coordination locale permettant ainsi de dégager des priorités d'action. Certaines institutions ne sont plus en mesure de développer leurs missions de conseil et d'expertise pour répondre aux besoins d'accompagnement des acteurs locaux sur chacun des territoires, dans un contexte caractérisé par une diminution des moyens.

Par ailleurs, **les animateurs se sentent peu valorisés**. Localement, les dispositifs d'animation

sont cantonnés au loisir pour tous et aux espaces d'accueil et insuffisamment orientés vers l'accompagnement des jeunes dans leurs projets. Il en va de même pour les financements publics qui, dans le secteur de la jeunesse, sont trop souvent centrés sur les programmes d'activité.

De même, **les fédérations d'éducation populaire se sentent insuffisamment soutenues** par les institutions et les collectivités ; leur expertise est pourtant reconnue et pourrait être utile à l'action locale (par exemple en matière d'engagement, de participation citoyenne, de mobilité internationale, d'activités culturelles et de valorisation du patrimoine local).

Diagnosics territoriaux réalisés ou en cours :

- Conseil Général, diagnostic territorial par circonscription, pour fin 2014 ;
- Caisse d'allocations familiales : diagnostics éducatifs en 2013 ;
- Caisse primaire d'assurance maladie : observation de la précarité en Vendée 2013 ;
- Agence régionale de santé et Conseil Général : diagnostic habitat ;
- État : diagnostic territorial à 360° « du sans-abrisme au mal logement », en lien avec ses différents partenaires (en cours) ;
- Diagnostic partagé de l'offre sportive en Pays de la Loire.



Insuffisance de mutualisation intercommunale, et plus globalement de coordination et de cohérence en matière de politique jeunesse, alors que les budgets disponibles se resserrent.

Manque de diagnostics et de connaissances sur les attentes effectives des adolescents et des jeunes adultes.

Les métiers de l'animation ne semblent pas suffisamment valorisés, les fédérations d'éducation populaire ne se sentent pas soutenues, et globalement l'action socio-éducative apparaît trop déconnectée du développement économique et du développement local.

Manque de lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les 16-25 ans, l'action publique s'étant centrée majoritairement sur l'accueil et le loisir des 11-14 ans.

Une stratégie globale autour de la promotion de la santé devrait irriguer le champ des politiques de jeunesse.

Le volet international (mobilité, engagement) mériterait d'être davantage développé.

La participation des jeunes aux instances de décision qui peuvent les concerner est peu développée dans le département.





L'expression des jeunes vendéens

Différentes enquêtes existent en France sur les attentes, les valeurs¹ et les pratiques des jeunes ; nous nous sommes appuyés sur trois sources d'informations locales :

- Des entretiens collectifs avec environ 70 groupes de jeunes de 14 à 25 ans, menés dans une douzaine de structures du département en 2014 : espaces jeunes, foyers de jeunes travailleurs, missions locales, associations de prévention spécialisée, associations d'éducation populaire, aide sociale à l'enfance...
- Des informations résultant des forums départementaux et du forum régional organisé en 2013 par le Conseil Régional des jeunes et le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) ;
- Des données provenant de la consultation organisée par la fédération nationale des familles rurales en 2012 : 1 980 jeunes interrogés en Vendée.

Il résulte de ces différentes enquêtes que les jeunes de Vendée ne se distinguent pas de leurs homologues des autres départements. En grande majorité, ils se disent satisfaits de leur situation actuelle et estiment bien se porter. Toutefois, parmi les difficultés qu'ils identifient, ils mentionnent, par ordre de priorité :

- **La mobilité**, problème plus spécifique aux départements ruraux : transports en commun trop peu développés, difficultés d'accès au permis de conduire...
- **L'autonomie financière**, problème de plus en plus central pour les jeunes français ;
- **La connaissance de leurs droits** : compte tenu de la multiplicité des règles de droit, des organismes et des dispositifs, l'accès à l'information apparaît comme une absolue nécessité ;
- **L'emploi et les études**, qui constituent toujours une valeur centrale pour la jeunesse. Les jeunes vendéens déplorent ainsi l'insuffisante diversité

des filières, le manque d'accompagnement pour les jeunes diplômés, les difficultés d'accès à des stages, à des contrats d'apprentissage, à des jobs d'été.

Dans notre société réflexive, où chacun doit construire et adapter en permanence sa trajectoire de vie, **la maîtrise de l'information** est fondamentale. Pour un jeune sur deux, il conviendrait d'améliorer l'information sur les formations et les débouchés afin notamment de faciliter l'accès à l'emploi.

Les loisirs et les activités plébiscitées par les adolescents et les jeunes sont, par ordre de priorité : les activités numériques, le sport, se retrouver entre amis, les sorties, la musique. Par ailleurs **le bénévolat et l'engagement constituent l'une des caractéristiques du milieu rural** : selon Familles Rurales, 1 jeune sur 2 a déjà été ou est bénévole (40 % au niveau national, selon France Bénévolat). Les jeunes s'engagent pour se sentir utile, aider les autres, créer des liens et s'enrichir personnellement. Les domaines dans lesquels ils s'investissent particulièrement sont le sport, l'animation et la vie culturelle, l'aide humanitaire, l'engagement international, la solidarité et l'environnement. L'intérêt déclaré pour la politique ou l'engagement syndical ne concernent pas plus de 4 % des jeunes.

Les jeunes réunis autour du Conseil Régional des jeunes, lors de la rencontre départementale qui s'est tenue en Vendée, ont déploré la difficulté d'accès à des lieux culturels : tarifs trop élevés, problèmes de mobilité... Ils privilégient les événements gratuits et identifient un besoin de communication sur les événements et d'information centralisée sur un support unique. Les jeunes proposent également que soient valorisés leurs engagements associatifs et que soient aménagés des temps hebdomadaires dans les lycées permettant de soutenir leurs projets. De telles actions ne pourraient que contribuer à valoriser les jeunes en difficultés scolaires et à leur redonner confiance.

L'élément « information » est une nouvelle fois apparu comme un élément central dans tous les débats.

¹ Voir par exemple Galland O., Roudet B. (dir.), Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans, Paris, La Documentation française, 2012 ; ou encore Roudet B., « Participation associative. Des jeunes plus engagés dans la vie de la cité », Jeunesses : études et synthèses, n° 4, INJEP, 2011.



Principales
difficultés
vécues par
les jeunes
en Vendée

**Mobilité et
transports
en commun**

**Accès à la
formation**

**Manque
de moyens
financiers**

**Accès à
l'emploi**

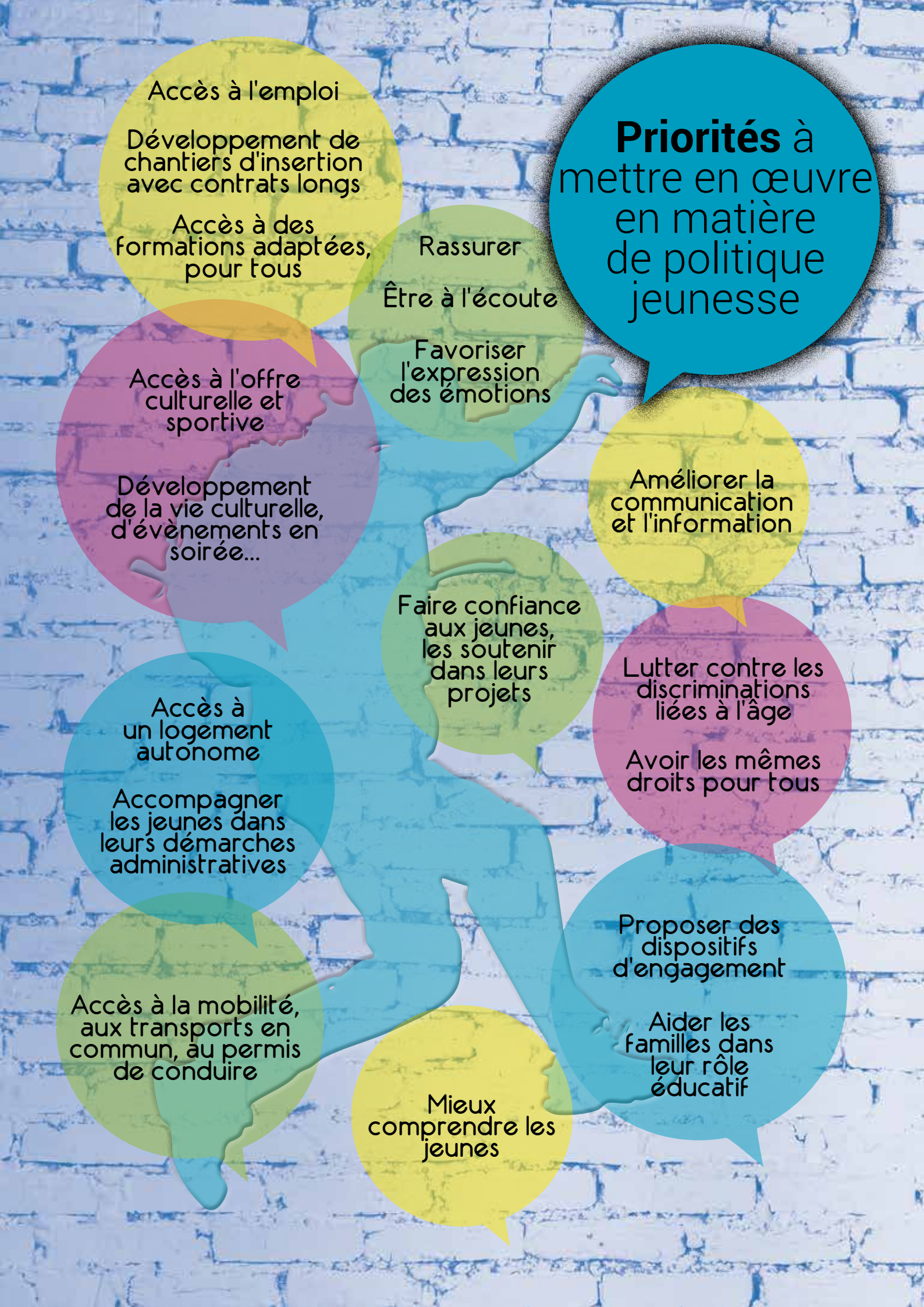
**Manque de
reconnaissance**

**Accès à
l'information**

Accès à la culture

**manque de
participation
aux décisions**

**Représentations
négatives des
jeunes**



The infographic features a central blue silhouette of a person with arms raised, surrounded by 14 colorful speech bubbles. The bubbles are arranged in a circular pattern around the central figure. The colors of the bubbles are: yellow, green, pink, blue, and light green. The background is a light blue brick wall.

Priorités à mettre en œuvre en matière de politique jeunesse

Accès à l'emploi

Développement de chantiers d'insertion avec contrats longs

Accès à des formations adaptées, pour tous

Rassurer

Être à l'écoute

Favoriser l'expression des émotions

Accès à l'offre culturelle et sportive

Développement de la vie culturelle, d'événements en soirée...

Améliorer la communication et l'information

Faire confiance aux jeunes, les soutenir dans leurs projets

Lutter contre les discriminations liées à l'âge

Avoir les mêmes droits pour tous

Accès à un logement autonome

Accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives

Proposer des dispositifs d'engagement

Aider les familles dans leur rôle éducatif

Accès à la mobilité, aux transports en commun, au permis de conduire

Mieux comprendre les jeunes

**Points forts
et ressources**
dans le
département

**ESPACES JEUNES,
MAISONS DE QUARTIER,
CENTRES INFORMATION
JEUNESSE, MISSIONS
LOCALES, MAISONS DE
L'EMPLOI**

**ASSOCIATIONS
SPORTIVES**

**LE RÉSEAU AMICAL,
LE RÉSEAU DE PROXIMITÉ**

**DES VALEURS
DE PARTAGE,
D'ECOUTE ET
D'AMITIÉ**

**LE SOUTIEN
AUX COMPÉTENCES
PSYCHOSOCIALES**

LA CRÉATIVITÉ

**LES CONSEILS MUNICIPAUX
DE JEUNES**

**L'ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL**

**LE PERMIS DE CONDUIRE
AVEC CONTREPARTIE**

**LES CONTRATS
JEUNES MAJEURS**

**L'ENVIRONNEMENT,
L'OCEAN**



Les propositions issues des trois groupes de travail



A. Structurer la gouvernance de la politique jeunesse

Pour les acteurs jeunesse du département, il est essentiel de donner un sens nouveau à l'intervention publique en faveur des jeunes. Les élus locaux devraient pouvoir s'appuyer sur l'expertise des intervenants, mutualiser davantage leurs réflexions et leurs moyens, et avoir une approche plus transversale de la jeunesse. Les orientations pédagogiques et sociales devraient pouvoir être partagées entre les forces vives du territoire, ce qui nécessiterait une meilleure connaissance des différents acteurs dans leur diversité (éducation, animation, emploi, social, sport, culture, santé). Un réseau départemental de coordonnateurs jeunesse pourrait être constitué afin d'encourager le renouvellement des approches pédagogiques et d'accompagner les élus dans ces nouvelles dynamiques.



1. Partager sur les finalités de l'action publique en direction des adolescents et des jeunes

Échelle locale : développer la coordination locale et structurer la communauté éducative

- Favoriser la mise en réseau et la formation des élus locaux dans le champ des politiques de jeunesse.
- Promouvoir le développement des politiques de jeunesse transversales, à l'échelon de chaque intercommunalité (comité de pilotage intercommunal).
- Développer la coordination locale des membres de la communauté éducative, en lien avec les établissements scolaires, la société civile, les parents, les jeunes, les entreprises et les institutions.
- S'appuyer sur les dispositifs et les structures existantes (centres communaux d'action sociale, conseils d'établissements, conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance...).

- Renouveler les modalités d'évaluation des politiques de jeunesse.

Parole d'acteurs

« La continuité et la cohérence éducative sur l'ensemble des temps de vie des jeunes sont des clés de réussite »

« Décloisonnons nos interventions envers les jeunes, réfléchissons ensemble et agissons de manière concertée sur notre territoire »

« Chaque territoire a des ressources, un potentiel, l'intercommunalité est une force »



Échelle départementale : organiser et mettre en œuvre un pilotage départemental de l'action publique en direction des 11-25 ans

- Élaborer des outils en commun (modalités de pilotage, d'information, de diagnostic, d'évaluation).
- Promouvoir les financements pluri annuels pour une politique jeunesse structurante.
- Se mobiliser collectivement avec les acteurs de terrain sur des appels à projets nationaux, régionaux ou européens.

Parole d'acteurs

« Pas de partage sans gouvernance »

« Mieux vaut coopérer sur des projets que décliner une politique chacun dans son coin »



2. Consolider le réseau des professionnels et bénévoles qui interviennent auprès des jeunes et lutter contre leur isolement

Le développement d'une politique jeunesse concertée et ambitieuse passe par la constitution d'un réseau de référents jeunesse, fortement impliqués et reconnus à l'échelle de chaque commune ou mieux encore de chaque communauté de communes. Ces référents/coordonnateurs sont à la croisée des métiers et des secteurs d'intervention ; ils permettent de structurer les échanges inter disciplinaires et inter institutionnels, d'élaborer des diagnostics, de valoriser les réseaux professionnels et les démarches innovantes, afin de décliner différentes modalités d'accompagnement des adolescents et des jeunes de façon cohérente.

- Instituer ou consolider une fonction de coordination territoriale de la politique jeunesse et conforter la légitimité des professionnels qui assurent cette fonction ; organiser un maillage de référents jeunesse communaux ou intercommunaux en tenant compte des niveaux de formation requis pour cette fonction.
- Renforcer et formaliser les complémentarités et les coopérations locales entre collectivités, associations, établissements scolaires, monde économique, centres de formation, acteurs du logement, de la santé...
- Partager des diagnostics sur la situation des

jeunes dans leur territoire.

- Valoriser l'animation socioculturelle dans sa fonction d'accompagnement à l'accès et au passage vers les institutions et la vie adulte.

Parole d'acteurs

« On ne se connaît pas. On est isolé. On est nombreux à travailler avec les jeunes, on travaille, mais mal. »

« Une des fonctions de l'animation est de faire du lien »



- Valoriser les démarches d'accompagnement à l'autonomie des jeunes pour ne pas replier la jeunesse sur elle-même ou sur les espaces d'accueil : promouvoir l'intergénérationnel, les démarches de citoyenneté, d'engagement et de participation...
- Favoriser l'accès des professionnels à la formation continue.
- Promouvoir la mise en réseau des intervenants sur des thématiques (accompagnement, information, handicap, numérique...).
- Veiller à l'équilibre, parmi les professionnels de l'animation, entre loisirs pour tous et animation sociale, et veiller à la complémentarité avec les professionnels du travail social.



3. Mieux connaître les aspirations et besoins des adolescents et des jeunes

Les évolutions sociales et technologiques récentes ont bouleversé les métiers éducatifs et contribuent à creuser un fossé entre les générations. Il importe de mieux connaître et de mieux comprendre les aspirations des jeunes générations, et donc d'innover pour recueillir et mieux prendre en compte leur parole. Il importe également d'assumer une part de conflictualité en les impliquant dans les instances démocratiques existantes. L'éducation des jeunes à la citoyenneté constitue un enjeu majeur pour nos démocraties. Leur implication dans la vie des territoires ne pourrait ainsi que s'en trouver confortée.

- Pour améliorer l'action publique, il convient de construire de nouvelles modalités d'écoute et de recueil de la parole des adolescents et des jeunes, d'innover pour mieux connaître et mieux comprendre leurs besoins (liberté, accompagnement, aide...), en s'appuyant entre autres sur les usages du numérique.

- Promouvoir l'expression des adolescents et des jeunes dans les instances existantes : conseils d'administration (des associations, des établissements scolaires etc.), instances consultatives, conseils municipaux...

Parole d'acteurs

« Il faut rendre visible les jeunes »

« Consulter les jeunes oui, mais les écouter c'est mieux »

« Les jeunes ont besoin d'être vus, d'être reconnus, c'est tout ce qui fait le succès de Facebook ! »





4. Centraliser l'information dans des lieux ressources

Les jeunes, comme les professionnels du département, déplorent les difficultés d'accès aux informations de plus en plus nombreuses et se sentent perdus dans la multiplicité des dispositifs existants (formation, emploi, mobilité, santé, culture...). Il conviendrait de mutualiser les informations existantes dans ces différents secteurs de l'action publique et de promouvoir l'information en faveur de la jeunesse, intégrant un renforcement significatif des Points Information Jeunesse dans le département.

- « Être jeune en Vendée » : mutualiser les informations sur les multiples ressources et dispositifs et élaborer une base de données départementale à destination des jeunes et des intervenants, via les supports papier et internet, en regroupant différentes thématiques : loisirs, culture, sport, engagement, emploi, mobilité, programmes internationaux, santé, logement, accès aux droits, planification familiale...
- Valoriser la mission des points information jeunesse (PIJ) et développer une mission intercommunale ou départementale pour les 6 PIJ du département ;

- Initier une information de premier niveau en direction des professionnels pour les aider à trouver les sources d'informations pertinentes sur toutes les thématiques : établissements scolaires, organismes de formation, structures socioculturelles et sportives...
- Promouvoir la fonction d'accompagnement des jeunes par les animateurs, en ne limitant pas leur rôle à l'organisation d'activités.

Parole d'acteurs

« Il ne peut y avoir d'autonomie sans accès à l'information et sans accompagnement »

« Être libre, c'est être informé »



B. Renouveler les approches pédagogiques

Pour les acteurs jeunesse du département, il est nécessaire de renouveler les approches pédagogiques en ne se limitant pas à une offre de lieux d'accueil et à la consommation d'activités de loisirs. Les démarches d'éducation non formelle, fondées sur l'expérimentation, l'engagement, le vivre avec et le faire avec, peuvent contribuer à enrichir le parcours des adolescents, en termes d'accomplissement personnel et d'éducation politique et citoyenne. Les métiers de l'animation, qui sont les promoteurs de ces approches pédagogiques, demandent à être mieux reconnus et mobilisés sur les territoires locaux, en complément de l'Éducation Nationale. Ils concourent notamment à lutter contre le décrochage et le repli sur soi d'adolescents de moins de 16 ans. L'action publique en faveur des adolescents doit s'appuyer sur des lieux d'accueil spécifiques, mais aussi sur les espaces publics et sur les relations intergénérationnelles locales, sur les associations et les équipements sportifs et culturels, sur les espaces numériques... Enfin, les freins à la mobilité, qui constituent une difficulté notoire dans le département, doivent faire l'objet d'une action d'envergure associant éducation au territoire, accès aux aides et aux dispositifs de mobilité, mobilité internationale.



5. Valoriser les métiers de l'animation et les démarches d'éducation non formelle

- Conforter la fonction d'accompagnement assurée par les animateurs, qui nécessite du temps pour écouter, remobiliser, mettre en mouvement et soutenir les compétences psychosociales des adolescents.
- Renforcer les coopérations entre les acteurs socioculturels et l'Éducation Nationale : avec les inspecteurs de l'éducation nationale, les collèges et lycées, les maisons familiales rurales, les centres de formation au sein des comités d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC), des conseils d'administration, des foyers socio-éducatifs...
- Faciliter la fluidité dans les parcours et valoriser les apprentissages non formels en complément du système scolaire (mobilité, engagement, expression de soi...).

Parole d'acteurs

« Investir davantage sur l'humain et moins sur l'activité pour accompagner l'autonomie des jeunes »

« Il est plus facile de proposer des activités à des 11-13 ans que d'accompagner les projets des jeunes âgés de plus de 14 ans »



Parole d'acteurs

« On a beau se renouveler, rénover la structure, c'est difficile d'attirer les jeunes dans nos locaux d'animation ; ils sont surbookés au collège et n'ont pas besoin de nous ! En revanche, quand on organise une sortie qu'on propose en version catalogue d'activités, on fait le plein et c'est par la suite que les jeunes participent à des projets plus constructifs »

- Renouveler les démarches d'évaluation de l'éducation non formelle et valoriser ce qu'elle apporte à long terme aux jeunes en termes de valeurs, de citoyenneté, de découverte du monde, de développement personnel et d'engagement.

Parole d'acteurs

« Nous avons des demandes de financement d'écrans plats dans les espaces jeunes, mais quel est le projet autour de l'écran plat ? »

Parole d'acteurs

« Moi, ce que j'aimerais pour mes propres adolescents, c'est qu'ils aient des souvenirs, qu'ils aillent en forêt, qu'ils fassent du vélo, qu'ils aillent à la pêche, qu'ils puissent des fois être en sueur. Ce qu'on leur offre va révéler certaines facettes des jeunes ; il faut multiplier les modèles éducatifs : des activités de consommation, du virtuel, mais aussi des apprentissages physiques, du développement de projets, de l'expression des émotions... »



6. Lutter contre le décrochage et le repli sur soi d'adolescents entre 12 et 16 ans

Les institutions se mobilisent pour les jeunes de plus de 16 ans en situation de décrochage scolaire, mais il manque une prise en charge pour certains collégiens qui commencent très tôt à s'absenter, puis à s'éloigner du système scolaire en s'isolant de leurs pairs et des institutions éducatives.

- **Développer des instances de coordination locale ou de prévention** en appuyant sur les référents jeunesse, pour les collégiens en difficulté, les jeunes sortants de 3^{ème} sans orientation (moins de 16 ans) et certains adolescents en situation de handicap.
- Développer collectivement **les liens avec les deux parents**, notamment dans le cas de familles séparées.
- **Proposer davantage de temps de respiration et de « sas propédeutiques »** pour les adolescents qui sont en difficulté avec le système scolaire :
 - Expérimenter des espaces de respiration permettant aux adolescents de prendre de la



distance avec leur quotidien tout en restant dans l'environnement scolaire (de type internat de réussite scolaire de Fontenay-le-Comte) ;

- Développer des propositions de séjours, d'offres éducatives, d'engagements, d'offres de stages pour ces adolescents ;
- Travailler collectivement sur les mesures d'exclusion/inclusion en lien avec les établissements scolaires.
- Lutter contre le décrochage des moins de 16 ans et faire de cette préoccupation spécifique une priorité chez les professionnels :
 - Faciliter les liens entre les publics fragilisés et les associations ;
 - Développer la formation des professionnels sur la communication non violente, l'estime de soi, l'accompagnement de jeunes en

situation de handicap, en lien entre autres avec le CNFPT et en mobilisant différentes ressources comme le fonds de compensation du handicap.

Parole d'acteurs

« Il faut parfois accepter que le jeune puisse n'avoir envie de rien sauf de se poser »

« Les jeunes décrocheurs décrochent de tous, ils se replient sur eux-mêmes et se mettent en rupture »

« Après 3 ou 4 semaines sans aller au collège, ça va très vite, ils sont coupés de leurs copains et se retrouvent complètement isolés. »



7. Développer l'espace public et les rencontres intergénérationnelles

Les participants aux groupes de travail souhaitent que l'on s'appuie davantage sur la communauté locale et que l'on valorise la fonction adulte en développant les espaces de rencontres intergénérationnelles. L'accompagnement des adolescents nécessite la rencontre avec l'environnement social et implique une forme de conflictualité qui doit être assumée collectivement.

- **Développer des espaces de rencontre entre pairs, mais aussi des espaces partagés intergénérationnels (espace physique et numérique) ;** s'appuyer sur les médiathèques et bibliothèques ; mutualiser les ressources, espaces et moyens...
- Restaurer la « fonction adulte partagée » sur les territoires de vie, au-delà des professions éducatives : « du chauffeur de bus aux commerçants de proximité... »

Parole d'acteurs

« Les jeunes c'est l'affaire de tous »

« L'adulte a peur du conflit avec le jeune, craint les avis divergents, or les jeunes se construisent dans cette confrontation à l'adulte »





8. Soutenir et développer les pratiques et les équipements culturels et sportifs

De nombreux professionnels du département témoignent de multiples expériences et d'une expertise en matière « d'animation numérique ». Ils estiment que l'on doit renforcer les complémentarités et articulations entre l'espace virtuel (internet) et l'espace réel (la société) en s'appuyant notamment sur les structures d'animation sportive et culturelle.

- Développer le lien social par les pratiques numériques et **garantir le droit d'accès au numérique** ;
- S'appuyer sur les équipements culturels et développer le rôle des médiathèques comme espaces de socialisation : espace public, espace d'expression de la démocratie, espace intergénérationnel, espace de débat :
 - Développer les dimensions ludiques et numériques au sein des médiathèques (ludothèque, jeux vidéo, cybercentre...),
 - Développer des collaborations pour mutualiser les investissements des structures d'animation et des structures culturelles d'un même territoire,
 - Se doter de fonds spécifiques adaptés à la culture des adolescents (musique, mangas, films, jeux...) ;

- Conforter et valoriser les pratiques musicales, théâtrales, artistiques de jeunes amateurs, accompagnés ou non par des professionnels ;
- Relancer et valoriser les dynamiques locales d'appels à projets en matière d'expression culturelle, en les élargissant à l'ensemble du département ;
- Développer une offre sportive répondant mieux aux attentes des adolescents et des jeunes.

Parole d'acteurs

« Les structures d'accueil pour adolescents sont aujourd'hui des machines à faire de l'heure jeune. Elles ne répondent plus ni aux enjeux ni aux attentes des jeunes et ont perdu le sens de l'action »

« Comment expliquer que les jeunes plébiscitent le sport dans leurs loisirs et qu'à partir de l'âge de 15 ans on note une chute des effectifs licenciés en clubs ? »



9. Éduquer à la mobilité des 11-15 ans et soutenir la mobilité des 16-25 ans

La mobilité étant un enjeu central dans le département, les groupes de travail proposent de construire une stratégie d'ensemble pour éduquer les adolescents à la mobilité, proposer aux jeunes adultes des solutions techniques pour les aider dans leurs déplacements, développer les échanges interculturels et la mobilité internationale.

Développer une approche globale de la mobilité en Vendée

- Favoriser l'éducation au territoire, les démarches d'appropriation, le sport aventure, les camps.
- Développer les classes de découverte.



- Faciliter l'accès aux aides pour l'obtention du permis de conduire et l'assurance du véhicule (actions du Conseil Général ; aides communales avec ou sans contrepartie, mobilisation du fonds d'aide aux jeunes...).
- Soutenir les opérateurs qui proposent des solutions de dépannage (garages solidaires...).
- Sensibiliser les adultes aux difficultés de mobilité des jeunes et soutenir les actions de covoiturage.

Développer la mobilité internationale en prenant appui sur les dispositifs de type Service Volontaire Européen (SVE), les jumelages, les filières professionnelles internationales...

- Développer le nombre de structures relais pour mieux couvrir le département.
- Améliorer l'information des élus locaux et des responsables de structures d'accueil de jeunes.
- Communiquer sur les impacts locaux et l'intérêt des actions internationales.
- Initier des premières expériences interculturelles,

des échanges internationaux, et bien préparer à la rencontre interculturelle (accueil de jeunes étrangers et départ de jeunes vendéens à l'étranger).

Parole d'acteurs

« **Bouger c'est compliqué, on ne s'autorise pas** »

« **L'engagement ça se travaille aussi à la maison** »

« **La mobilité internationale, un engagement pourquoi faire ?
Être solidaire, défendre une cause ?...** »



C. Accompagner les premiers pas vers l'âge adulte

Pour les acteurs jeunesse du département, il est nécessaire d'articuler des politiques publiques et les initiatives privées afin de faciliter l'accès des jeunes au monde du travail et au logement, en ciblant des interventions sur l'accomplissement personnel, l'éducation politique et la participation citoyenne des jeunes. Il convient également de décroïsonner les différents secteurs d'intervention (le social, le monde de l'entreprise, le développement local...) afin de mieux accompagner les jeunes les plus vulnérables.



10. Soutenir et valoriser l'engagement des jeunes

Les politiques de jeunesse ne doivent pas se réduire à l'insertion professionnelle ; il est nécessaire que leurs acteurs se mobilisent sur la participation et l'éducation politique et citoyenne des jeunes générations.

- Recueillir la parole des jeunes, s'appuyer sur leur avis, leurs aspirations.
- Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie locale.
- Valoriser les réalisations des jeunes auprès des parents, des habitants, de la presse, en prenant appui sur l'expression et les pratiques culturelles, sur les dispositifs et sur les dynamiques internationales
- Valoriser la fonction d'accompagnement assurée

par les intervenants, notamment les animateurs socioculturels.

- Développer les chantiers de jeunes bénévoles.

Parole d'acteurs

« Un jeune accueilli en mission locale n'est pas qu'un demandeur d'emploi, c'est avant tout un citoyen en devenir »

« Certains adolescents ont bien souvent tout ce qu'ils souhaitent, ils sont rarement confrontés au manque ; il faut leur faire prendre du recul sur leurs émotions et les accompagner sur la compréhension du monde qui les entoure. »





11. Faciliter l'accès à l'emploi

L'accès au monde du travail et à une activité sociale utile et reconnue demeure une attente centrale et un point de difficulté pour les jeunes vendéens. Il convient d'améliorer les coopérations entre les intervenants socio-éducatifs et le monde du travail, de faciliter l'information et la découverte des métiers, et de se mobiliser collectivement pour ouvrir les portes des entreprises.

- Faciliter la rencontre entre le monde de l'insertion, le monde de l'éducation et le monde du travail de préférence à l'échelle des communautés de communes.
- Faciliter la mise en situation professionnelle, la découverte des métiers et des débouchés.
- Faciliter l'accès à des stages et l'établissement de conventions avec des établissements scolaires.
- Innover dans les démarches d'information sur les métiers.

- Favoriser la solidarité intergénérationnelle et les parrainages pour donner aux jeunes une chance de s'inscrire dans des parcours à long terme.

Parole d'acteurs

« On gagnerait à valoriser l'image de l'apprentissage »

« Plus les jeunes s'inscrivent tôt dans l'apprentissage de démarches coopératives, plus ils passent facilement d'une logique individuelle à une logique collective qui leur sera profitable dans leur vie d'adulte »



12. Faciliter l'accès et le maintien dans le logement

Le logement est l'un des paramètres essentiels de l'accès à l'âge adulte, qui mobilise de nombreux acteurs publics et privés et de nombreux dispositifs. Si ce secteur d'action est déjà fortement structuré, il doit sans cesse s'adapter à l'évolution et à la multiplicité des situations des jeunes et prendre en compte la paupérisation de certains d'entre eux.

- Mutualiser les informations sur les multiples ressources et dispositifs existants en matière de logement de droit commun, à l'échelle de chaque communauté de communes.
- Faciliter l'accès à la caution logement du Conseil Régional.
- Faciliter le passage entre les suivis institutionnels

spécialisés (ASE, PJJ) et les suivis de droit commun.

- Recenser les éventuels besoins en structures d'hébergement d'urgence pour les jeunes ne relevant pas des foyers de jeunes travailleurs/ résidences habitat jeunes.
- Traiter la question centrale de la ressource financière des jeunes en situation de précarité pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement.
- Fédérer et se mobiliser collectivement sur des appels à projets nationaux et régionaux (exemple de la garantie jeunes expérimentée dans 11 départements français).



- Traiter la question centrale de la ressource financière des jeunes en situation de précarité pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement.
- Fédérer et se mobiliser collectivement sur des appels à projets nationaux et régionaux (exemple de la Garantie Jeunes expérimentée dans 11 départements français).

Parole d'acteurs

« La crainte que l'on a en mission locale, c'est de voir un jeune arriver avec son sac et ne sachant pas où dormir. Il y a des places en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, mais il y a un délai d'attente et pour un jeune en grande fragilité, ce n'est pas le lieu idéal ; ces jeunes à la rue nous filent entre les doigts et nous reviennent bien longtemps après avec un cumul de problèmes »



13. Faire de la promotion de la santé une dimension transversale aux politiques de jeunesse

Pour les participants aux groupes de travail, il convient de développer la promotion de la santé dans le département et de promouvoir les compétences psycho sociales des adolescents et des jeunes afin de renforcer leur propre estime, leur confiance en eux et en l'adulte.

associer les jeunes dans des démarches innovantes de prévention (plaquettes d'information, rencontres de jeunes, testing, conférences...).

- Promouvoir une approche concertée de la santé notamment à travers des groupes de travail de réflexion inter disciplinaires (professionnels de santé, enseignants, animateurs, travailleurs sociaux, insitutions...).
- Prioriser l'estime de soi, « le prendre soin de soi », le « bien être », dans l'accompagnement des jeunes en situation de grande précarité.
- Aborder les questions de santé sous un angle préventif et pas seulement curatif, développer les bilans de santé.
- Proposer des espaces d'accueil et de rencontres qui soient neutres et qui permettent aux jeunes de parler de santé et de vie psycho affective.
- Former les animateurs socioculturels à ces thématiques.
- Innover dans les supports d'information et

Parole d'acteurs

« Les professionnels de santé sont trop souvent associés à la maladie »

« Les animateurs en contact direct avec les jeunes ont un réel besoin d'être formés en matière de promotion de la santé »





14. Accompagner les jeunes de 16-25 ans les plus vulnérables

La solidarité envers les jeunes les plus fragiles a été sans cesse réaffirmée par les professionnels, les élus locaux et les institutions du département, qui proposent d'améliorer les coopérations et les prises en charge des situations les plus complexes :

- Décloisonner le travail des acteurs, instituer des lieux pour travailler sur des situations particulières avec des regards croisés : **instances de coordination locale ou de prévention, appuyées sur les référents jeunesse dans un cadre éthique et déontologique clair.**
- Valoriser les expériences de remobilisation autour du sport et de la culture (missions locales, FJT, etc.).
- Développer les dynamiques de soutien aux compétences psychosociales et à l'estime de soi.
- Développer les chantiers de remobilisation et les chantiers d'insertion.

- Développer les parrainages (associations spécifiques, missions locales...).
- Développer des actions de soutien à la parentalité pour les parents de moins de vingt cinq ans.

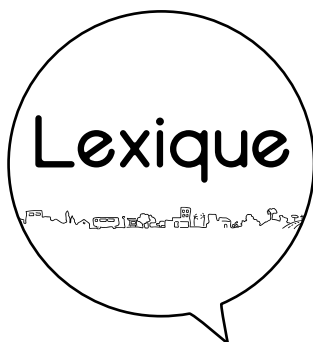
Parole d'acteurs

« L'envie et la mobilité sont des pré requis dans tout accompagnement de jeune en difficulté »

« En milieu rural, les jeunes en grande difficulté sont plus invisibles »

« L'insertion professionnelle ne doit pas être le seul leitmotiv de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie »





Indice de jeunesse

Il se calcule en divisant le nombre de jeunes de moins de 20 ans par le nombre de personnes de plus de 60 ans. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune. Plus il est faible et plus elle est âgée.

Indice de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, les pays européens, mesurent la pauvreté monétaire de manière relative alors

que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue.

Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Dispositifs nationaux

Le Service Civique

Dispositif permettant à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt générale reconnue prioritaire par la nation sur une période de 6 à 12 mois. La mission donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État.
www.service-civique.gouv.fr

Le Service Public de l'Orienta

Pour se préparer à la vie professionnelle dès la formation initiale ou ultérieurement développer ses compétences et changer de métier, il faut pouvoir accéder facilement à une information complète sur les formations, les certifications, les métiers, les emplois et les niveaux de rémunération. C'est cette mission qui a été confiée au service public de l'orientation par le décret et l'arrêté du 4 mai 2011.

Le Point Information Jeunesse (PIJ)

Le Point Information Jeunesse (PIJ), structure municipale labellisée par le ministère en

charge de la Jeunesse est un lieu d'information et d'écoute.

Il propose une documentation pratique locale, régionale et nationale, répond à l'ensemble des préoccupations des jeunes sur tous les thèmes de l'information jeunesse (enseignement, métiers, emploi, formation permanente, vie pratique, loisirs et sports, vacances, pays étrangers...), propose des services pratiques (accès internet, aide à la recherche d'emploi, annonces jobs, aide aux projets...) et vous accueille selon les règles déontologiques définies par la charte information jeunesse : respect de l'anonymat, secret professionnel, gratuité, personnalisation de la réponse.

Le PIJ est également ouvert aux parents, aux professionnels et à toute personne en recherche d'information.

La Garantie des Risques Locatifs (GRL)

La garantie des risques locatifs (GRL) est un dispositif par lequel un bailleur souscrit un contrat dénommé « contrat socle GRL » avec

une compagnie d'assurance afin de se prémunir contre certains risques liés à la location. Ce dispositif prend en charge les risques d'impayés de loyer (charges comprises), les dégradations locatives sur toute la durée du bail ainsi que les frais de procédures en cas de défaillance du locataire.

Le Locapass

La garantie loca-pass est une garantie de paiement du loyer et des charges en cas d'impayés du locataire ; elle fait office de caution pour le bailleur. La garantie est attribuée sous condition d'âge et de situation professionnelle.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Fonds de solidarité pour le logement accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer leurs dépenses de logement (factures, loyers...). Les aides financières visent à faciliter l'accès et le maintien dans le logement (aide à l'installation, impayés de loyer ou fluide).



Le diagnostic territorial à 360° « du sans abris au mal logement »

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013, prévoit que la stratégie d'hébergement et d'accès au logement des publics défavorisés s'appuie sur des diagnostics territoriaux partagés, dits à 360°. Les diagnostics territoriaux à 360° doivent permettre de construire une vision partagée des besoins de l'ensemble des situations de mal-logement, et des solutions existantes sur le territoire dans une perspective d'adaptation pluriannuelle de l'offre.

Après une phase d'expérimentation dans certains départements, dont la Vendée, une instruction du gouvernement du 18 août 2014 généralise la mise en œuvre des "diagnostics partagés à 360° du sans-abrisme au mal-logement ».

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Co-piloté par l'État et le Département, le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) vise à coordonner l'ensemble des dispositifs pour mettre en œuvre le droit au logement pour tous, un logement décent, adapté à la composition de la famille et à ses ressources.

La loi ALUR du 26 mars 2014 élargit sa compétence au secteur de l'hébergement, en transformant les PDALPD en plans départementaux d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

C'est un dispositif d'aide financière destiné aux jeunes de 18 à 25 ans (sous conditions) qui a pour but :

- d'apporter un secours d'urgence (hébergement, subsistance, santé...) lorsque cela est nécessaire,
- de soutenir un projet d'insertion (se déplacer, acheter des vêtements...),
- de favoriser la réalisation d'un projet professionnel (suivre une formation...).

Le financement du Fonds d'Aide aux

Jeunes est assuré par le Conseil Général. Son fonctionnement est placé sous la responsabilité du président du Conseil Général.

Le Revenu de Solidarité Active - RSA Socle et RSA activité

Le revenu de solidarité active (RSA) est destiné à assurer aux personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition de leur foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité du Conseil Général, qu'on désigne souvent comme le « Département ». Les CAF et MSA reçoivent, enregistrent, instruisent les demandes, calculent le droit (liquidation) et versent le RSA. Pôle emploi assure l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA, dans les conditions établies avec le Conseil Général. L'État finance la partie du RSA qui complète les revenus professionnels pour les travailleurs n'ayant que de petits revenus d'activité professionnelle (RSA Activité).

La Couverture Maladie Universelle (CMU)

La couverture maladie universelle est une prestation sociale permettant l'accès au soin, le remboursement des soins, prestations et médicaments à toute personne résidant en France et qui n'est pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie.

Les chantiers d'insertion

Les chantiers d'insertion sont des outils entrant dans le dispositif de l'insertion par l'activité économique. Ils peuvent être portés par une association ou par une collectivité locale. Ils permettent de mettre en situation de travail des personnes éloignées de l'emploi avec un encadrement alliant des compétences professionnelles à une écoute et un accompagnement visant l'insertion professionnelle.

Les chantiers d'insertion bénéficient de l'appui de plusieurs partenaires pour mener ces

missions (État, Conseil généraux, Conseils régionaux, Europe...).

Le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur pour la cohésion sociale et l'équité du système éducatif. La mobilisation de toute la communauté éducative, en lien avec les collectivités locales et les représentants du monde professionnel, devra permettre, à terme, de proposer une solution à chaque jeune en situation de décrochage. La France s'inscrit dans la stratégie européenne de lutte contre le décrochage avec un objectif n'excédant pas 9,5 % de décrocheurs de 18-24 ans en 2020.

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs favorisent la coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes mis en place en 2011. Elles visent à apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans sans diplôme et sans solution.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)

L'action éducative en milieu ouvert est une mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial.

Elle intervient dès lors que les conditions de vie de l'enfant sont susceptibles de le mettre en danger ou quand ses parents rencontrent des difficultés particulières dans leurs responsabilités éducatives. Cette mesure est mise en œuvre par des services éducatifs (le plus souvent gérés par des associations mais qui peuvent aussi être de statut public) à la demande :

- soit de l'autorité administrative (le président du Conseil Général par l'intermédiaire de son service de l'aide sociale à l'enfance),
- soit de l'autorité judiciaire (le Juge des Enfants).

L'aide éducative à domicile (AED)

L'aide à domicile est attribuée, sous certaines conditions à un parent rencontrant des difficultés médicales, sociales et financières. Cette aide peut comporter certaines prestations. L'aide à domicile est attribuée à la mère, au père ou, à défaut, à la personne qui assume



la charge d'un enfant lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent, et lorsque la personne ne dispose pas de ressources suffisantes. Elle est accordée également à la femme enceinte confrontée à des difficultés médicales ou sociales et financières, lorsque sa santé ou celle de son enfant l'exige. Elle peut également être accordée aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans, confrontés à des difficultés sociales.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de Vendée – MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap. Elle met en place et organise le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui a pour but d'assurer l'aide nécessaire à la formulation du projet de vie de la personne en situation de handicap, l'aide nécessaire à la mise en œuvre des décisions prises par

la CDAPH, l'accompagnement et les médiations que cette mise en œuvre peut requérir.

L'équipe pluridisciplinaire des MDPH accueille des professionnels provenant de divers horizons du monde social, sanitaire (médecins, ergothérapeutes, psychologues...), médico-social, scolaire, de l'insertion professionnelle.

La MDPH fonctionne ainsi comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

www.vendee.fr

Le Service Volontaire Européen (SVE)

Destiné à encourager la mobilité des jeunes de 18 à 30 ans, le Service Volontaire Européen permet de se mettre au service d'un projet d'intérêt général à l'étranger durant 2 à 12 mois, et de vivre une expérience formatrice, de développer une citoyenneté active et de faire preuve de solidarité, de découvrir une autre culture, une autre langue, etc. Le SVE s'adresse à tout jeune de nationalité d'un des pays « programme » - États membres de l'Union européenne, pays de l'association européenne de libre-échange (AELE)/de l'espace économique européen

(EEE) et pays en préadhésion - ou pays « partenaires », et quel que soit le niveau d'étude, de diplôme ou de qualification.

www.jeunes.gouv.fr

Les chantiers de jeunes bénévoles

Le chantier de jeunes bénévoles est un séjour collectif avec un hébergement à travers lequel des jeunes de 14 ans et plus participent de manière volontaire à un chantier collectif et à l'ensemble des activités quotidiennes, selon les capacités et compétences de chacun.

Il favorise une rencontre interculturelle, voire internationale. Le chantier de jeunes bénévoles peut concerner des domaines aussi divers que le patrimoine architectural, l'environnement, la réhabilitation d'habitats ou de petits équipements socio-éducatifs, sportifs ou sociaux, pour les restaurer, les aménager et les mettre en valeur.

Il s'adresse à des jeunes volontaires, bénévoles, français ou étrangers, motivés par le travail et l'intérêt culturel des activités offertes.

Dispositifs vendéens et régionaux

La Maison Départementale des Adolescents de Vendée

La maison des adolescents est un dispositif qui a pour mission générale de prendre soin des adolescents, de les aider dans leur projet de vie, de leur faciliter l'aide aux aides et de constituer un lieu ressource pour les acteurs concernés par l'adolescence.

La maison des adolescents accueille tout jeune de 13 à 20 ans qui se pose des questions dans le champ de la santé, de la famille, de la sexualité, du mal-être, du droit, des dépendances, de la scolarité...

mda85@ymail.com

Le relais Europe Directe

En Vendée, la maison du monde et des citoyens de La Roche-sur-Yon est le relais d'information sur l'Europe. Elle vise à permettre aux citoyens locaux d'obtenir des informations, des conseils, une aide et des réponses à leurs questions sur les institutions, la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union européenne. Un tel relais permet également d'encourager le débat au niveau local sur les politiques européennes. Il permet aussi aux institutions européennes d'améliorer la diffusion d'informations et de les adapter aux besoins locaux et régionaux.

europedirect85@ville-larochesuryon.fr

Le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Le CRAJEP est une coordination associative qui réunit 26 fédérations et mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire. Il constitue un espace de valorisation et de promotion des activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il est aussi, dans le même temps, un lieu de réflexion, d'élaboration collective, de représentation et de contribution, auprès des pouvoirs publics sur les questions concernant la jeunesse et l'éducation populaire. Il inscrit son activité dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

www.crajep-pdl.org





Les participants aux groupes de travail organisés entre janvier et mars 2014

Les associations

Accompagnement personnalisé et soutien à l'habitat - Les Sables d'Olonne (apsh)
Association de coordination yonnaise des associations de quartiers (acyaq)
Maison de quartier du Pont Morineau
Maison de quartier Jean Yole
Maison de quartier du Val d'Ornay
Maison de quartier de Saint-André d'Ornay
Maison de quartier du Bourg-sous-la-Roche
Maison de quartier de la vallée verte
Association à tout linge - La Chataîgneraie
Association les quatre saisons - Saint-Vincent-sur-Jard
Association mélimélo - Angles
Ajiifr - Saint-André-Treize-Voies/Mormaison
Campus espace jeunes - Luçon
Comité départemental olympique et sportif - Unss Vendée
Emploi sports Vendée animation
Escalaes Ouest
Familles rurales de Saint-Georges-de-Montaigu
Fédération départementale des centres sociaux de Vendée
Fédération départementale des familles rurales de Vendée
Fédération départementale des francas de Vendée
Fédération départementale des foyers ruraux de la Vendée
Fédération des œuvres laïques 85 - ligue de l'enseignement (fol)
Fédération départementale des maisons familiales rurales de Vendée
Fédération départementale des pupilles de l'enseignement public de la Vendée (pep)
Foyer de jeunes travailleurs les 3 portes - Fontenay-le-Comte
Groupement d'employeurs Nord Vendée
Institut de formation des animateurs des collectivités région Ouest (ifac)
Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (ireps)
La grande famille
Maison départementale des associations de Vendée (mdav)
Mission locale du Haut Bocage
Mission locale du Pays Yonnais

Mission locale du Sud Vendée

Office cantonal enfance jeunesse - Beauvoir-sur-Mer

Office communautaire du Pays du Gois

Office socio éducatif de Nalliers

Les collectivités

Conseil Général de la Vendée - service insertion et accompagnement social - service de l'aide sociale à l'enfance

Mairie de Challans

Mairie de Chantonnay

Mairie de Château d'Olonne

Mairie de la Ferrière

Mairie de Fontenay-le-Comte

Mairie de l'Ile d'Yeu

Mairie de Mouilleron-le-Captif

Mairie de Nesmy

Mairie d'Olonne-sur-Mer

Mairie du Poiré-sur-Vie

Mairie de La Roche-sur-Yon

Mairie de Saint-Christophe-du-Ligneron

Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez

Mairie de Saint-Philbert-de-Bouaine

Mairie de Talmont-Saint-Hilaire

Communauté de Communes des Iles du Marais Poitevin

Communauté de communes des Olonnes

Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Les services de l'État et les institutions

Caisse d'allocations familiales de Vendée (caf)

Direction départementale des bibliothèques (bdp)

Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire (drjscs)

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vendée (dsden)

Maison départementale de l'emploi et du développement économique (mdede)

Mutualité sociale agricole (msa)

Pôle emploi

Protection judiciaire de la jeunesse (pjj)

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (spip)

Unité territoriale de la Vendée - direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire (UT DIRECCCTE)





**Priorité
Jeunesse**

